

# COMMENT TRANSMETTRE VOTRE INDEX DE COMPTEUR À VEOLIA ?

Si votre compteur **n'a pas été relevé depuis plus d'un an** et afin de tenir compte de votre consommation réelle pour vous adresser une facture précise, nous vous invitons à nous communiquer votre relevé de compteur avant le **25 décembre 2025**.

Vous pouvez nous transmettre votre relevé de compteur de la manière suivante :

1. Connectez vous à votre espace personnel sur le site :  
<https://www.eau.veolia.fr>
2. Rendez-vous dans la rubrique « Votre consommation », puis cliquez sur « Je transmets mon relevé ».

Relevez les chiffres sur **fond noir** ou sur **fond blanc** selon votre compteur (et non les chiffres sur fond rouge).



Si vous disposez d'un compteur avec **un cadran digital**, relevez les chiffres de gauche à droite (chiffres avant la virgule).

Votre Service Consommateurs